

# La lettre d'info des assO du Centre-Val de Loire

DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA VIE ASSOCIATIVE (DRVA) DU CENTRE VAL-DE-LOIRE  
NUMÉRO 1 – MARS 2022

À retrouver en ligne sur : <https://www.ac-orleans-tours.fr/node/123019>

## ► Actualités de la vie associative dans la région Centre-Val de Loire

### DRAJES : WEBINAIRE DE PRESENTATION EN REPLAY

Le 8 mars dernier, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) a organisé un webinaire afin de présenter **son organisation, ses missions**, ainsi que **des chiffres et dates clés**. Pour mémoire, ses principales missions sont les suivantes : consolider la continuité éducative au sein des politiques de jeunesse et de sport ; favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes ; inciter à l'engagement de la jeunesse et participer à l'accompagnement et au soutien des acteurs de la vie associative ; renforcer le sport-cohésion sociale et territoriale et le sport-santé. Vous pouvez revoir ce webinaire et consulter le diaporama présenté en cliquant sur le lien ci-dessous.

🔗 <https://bbb-adm-scalelite.visio.education.fr/playback/presentation/2.3/d8760b2e0b15a54b6d0978ab0129102ca7df8e57-1646755041984>

## ► Actualités nationales de la vie associative

### LOI VISANT À DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE

La [loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France](#) compte 59 articles visant à favoriser l'accès au sport pour le plus grand nombre (sport santé, sport scolaire), à renforcer la démocratie au sein du mouvement sportif (parité femme-homme, limitation du nombre de mandat, renforcement du vote des clubs), à protéger les pratiquants (notamment les mineurs) et à renforcer le modèle économique du sport.

🔗 Pour en savoir plus : <https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/adoption-de-la-loi-visant-a-democratiser-le-sport-en-france>

### 2022 : ANNÉE EUROPÉENNE DE LA JEUNESSE

L'objectif de cette année est de mettre en lumière l'importance de la jeunesse européenne pour construire un avenir meilleur : plus écologique, plus inclusif et plus numérique. Concrètement, chaque État membre conduira des actions au niveau national, régional et local sur l'ensemble de l'année 2022. Les associations peuvent également mettre en avant les actions qu'elles proposent à destination de la jeunesse.

🔗 Retrouvez les actualités, événements, actions de cette année européenne de la jeunesse sur : [https://europa.eu/youth/year-of-youth\\_fr](https://europa.eu/youth/year-of-youth_fr)

### CONTRATS AIDÉS (LES PEC) : MODIFICATIONS DES PRISES EN CHARGE DEPUIS LE 23 FÉVRIER 2022

Les parcours emplois compétences (PEC) sont toujours en vigueur en 2022. Depuis le 23 février, les prises en charges ont évolué notamment pour le secteur associatif. En effet, pour le recrutement d'une personne en PEC CAE, vous pouvez bénéficier d'une aide allant de 30 % à 80 % de prise en charge (sur la base d'un contrat 20 heures). Vous pouvez également mobiliser le CIE (sur une base comprise entre 20 et 25h) mais uniquement pour les Jeunes. En fonction de votre besoin et de votre projet, vous pouvez recruter une compétence utile au développement de votre association.

🔗 Pour plus de renseignements, prenez contact avec votre agence pôle emploi, votre mission locale ou cap emploi : [annuaire ici](#)

🔗 Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/parcours-emploi-competences/pec>

### RÉSERVE CIVIQUE : FACILITER L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Instituée par la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, la Réserve civique permet l'engagement bénévole et occasionnel de citoyens et étrangers résidents régulièrement sur le territoire français. Les missions sont proposées par des organismes publics ou privés à but non lucratif, dans 10 domaines d'action : la solidarité et le vivre ensemble, l'éducation et l'insertion professionnelle, la culture, la santé, l'environnement, le sport, la mémoire et la citoyenneté, la coopération internationale, les interventions d'urgence en situation de crise ou d'événement exceptionnel, la sécurité.

🔗 Pour déposer vos offres de mission, rendez-vous sur le site [www.jeveuxaider.gouv.fr](http://www.jeveuxaider.gouv.fr)

---

## 1 JEUNE 1 MENTOR : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Venant compléter le plan « 1 jeune, 1 solution », le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » vise à accroître le nombre de jeunes qui bénéficient, pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle, d'un accompagnement par un mentor plus âgé (étudiant, professionnel en exercice ou retraité). Être mentor, c'est consacrer quelques heures, chaque mois, à un enfant, un adolescent ou un jeune adulte qui en a besoin. Le mentorat est un accompagnement bénévole sur la durée, qui peut aller de six mois à six ans selon les associations. Le mentorat est accompagné par l'une des 61 associations sélectionnées au niveau national (collectif mentorat).

🔗 Pour en savoir plus : [www.1jeune1mentor.fr](http://www.1jeune1mentor.fr)

### ► Des financements pour vos projets

#### ASSOCIATIONS SPORTIVES : APPELS À PROJETS ANS 2022

Les appels à projets ANS (Agence Nationale du Sport) pour la région Centre-Val de Loire sont lancés. Les demandes doivent être déposées sur [Le Compte Asso](#) en renseignant le code « 188 » avant le **lundi 11 avril 2022**. La DRAJES propose des **temps d'échanges en visio** afin d'accompagner les porteurs de projets et de répondre à leurs questions : **tous les lundis**, de 14h à 15h, du 14 mars au 11 avril ([lien de la visio-conférence](#)).

🔗 Retrouvez les appels à projets sur <https://www.ac-orleans-tours.fr/agence-nationale-du-sport-123143#summary-item-2>

---

#### EFFERVE'SENS : PLATEFORME DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Efferve'sens est un outil de financement participatif citoyen et local pour la collecte de dons à disposition des projets qui innovent et proposent de nouvelles solutions aux défis sociaux ou environnementaux sur le territoire de la région Centre-Val de Loire. Cette plateforme est animée par France Active CVL, en partenariat avec la Région CVL, la Banque des territoires et l'appui de l'association jadopteunprojet.com. Trois réunions d'informations collectives (webinaires) sont prochainement organisées, de 12h à 13h : les 29 mars, 28 avril et 2 juin ([formulaire d'inscription](#)).

🔗 Pour en savoir plus sur cette plateforme : <https://effervesens-centrevalde Loire.org/>

### ► Enquête & informations pratiques

#### RGPD : GUIDE DE LA CNIL POUR ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS

La CNIL a élaboré un guide de sensibilisation au règlement général sur la protection des données (RGPD) pour accompagner les structures associatives dans leur mise en conformité. Ses objectifs : rappeler les principales notions à connaître, les grands principes à respecter, et proposer un plan d'action adapté.

🔗 Pour en savoir plus et télécharger le guide : <https://www.cnil.fr/fr/la-cnil-publie-un-nouveau-guide-pour-accompagner-les-associations>

---

#### MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES : GUIDE PRATIQUE

Permettre à des salariés de son entreprise d'œuvrer au profit d'un projet d'intérêt général, c'est le but du mécénat de compétences. Pour aider les dirigeants à s'investir dans ce dispositif méconnu, le gouvernement lance un guide pratique à destination des TPE et PME, qui pourra également être utile aux associations.

🔗 Pour en savoir plus et télécharger le guide : <https://www.economie.gouv.fr/mecenat-competences-guide-pratique-redonner-sens-travail>

## Agenda

#### 5 & 6 MAI 2022 : « L'ÉCONOMIE SOCIALE, LE FUTUR DE L'EUROPE » - CONFÉRENCES, ATELIERS, DÉBATS

Dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, une manifestation européenne sur l'économie sociale est organisée au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg. Cette manifestation sera une occasion unique pour débattre et échanger entre décideurs et acteurs de terrain sur la place que l'économie sociale doit occuper dans le futur de l'Union européenne. Elle permettra de travailler sur la mise en œuvre du plan d'actions de la Commission européenne en faveur de l'économie sociale, ainsi que sur le nouveau parcours pour accélérer les transitions sur les territoires.

🔗 Pour en savoir plus : [economiesociale-futur.eu](http://economiesociale-futur.eu)



## Des réponses à vos questions !

Depuis la loi du 24 août 21, les associations doivent déclarer les dons reçus :

Quel modèle pour cette déclaration ?

Quelles sanctions en cas de non-déclaration ?

Les organismes bénéficiaires de dons sont soumis à une nouvelle obligation déclarative s'agissant du montant global des dons perçus et du nombre de reçus délivrés (Art. 222 bis du CGI). **Pour les organismes déjà soumis à une obligation de dépôt d'une déclaration de résultat** (formulaire n° 2065) ou d'une déclaration de revenus patrimoniaux (formulaire n° 2070), des cases supplémentaires seront ajoutées sur chacun des formulaires. **Pour les organismes qui n'ont pas d'obligation déclarative**, un processus de déclaration spécifique, en cours d'élaboration par la DGFIP, permettra à tout organisme d'effectuer simplement sa démarche en utilisant uniquement son numéro d'inscription au RNA ou son numéro SIREN.

**Les montants à déclarer se rapportent à tous les dons** (en numéraire, en nature, en compétence) ainsi que ceux qui ont été mentionnés sur les reçus, les attestations ou tout autre document remis au donateur, l'informant du bénéfice de la réduction d'impôt.

**Les sanctions de droit commun** prévues à l'article 1729 B du CGI s'appliqueront en cas de défaut ou d'insuffisance déclarative, en cas de réitération deux années consécutives :

- amende de 150 € en cas de défaut de production de la déclaration, portée à 1 500 € en cas d'infraction pour la 2<sup>e</sup> année consécutive ;
- une amende de 15 € par omission ou inexactitude, avec un plancher de 60 €.

L'amende ne sera pas applicable en cas de 1<sup>ère</sup> infraction commise au cours de l'année civile en cours et des trois années précédentes, lorsque l'infraction est réparée soit spontanément, soit dans les trente jours suivant une demande de l'administration